

N° 2003-265

19/ PROJET DE BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX POUR 2004

Rapporteur : M. DELLON

Le Budget Annexe du Service des Eaux pour l'exercice 2004 s'équilibre toutes sections confondues à la somme de : **5.763.600 €**

En section de fonctionnement :	4.593.200 € (- 3,95 % par rapport à 2003)
En section d'investissement :	1.170.400 € (- 42,71 % par rapport à 2003)

Ce budget est détaillé dans le document n° 5 p.117 à 135.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les grands groupes de dépenses sont les suivants :

* Dépenses propres au service	1.392.700 €
* Virement à la section d'investissement, amortissements et charges d'intérêts	1.029.500 €
* Crédits pour pertes sur créances irrécouvrables	90.000 €
* Dépenses correspondant au Fonds National des adductions d'eau et aux redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'Eau	1.961.000 €
* Dépenses de travaux pour comptes de tiers (branchements facturés aux usagers)	120.000 €
	<hr/>
	4.593.200 €

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

* Vente de l'eau aux abonnés :	2.290.000 €
* Abonnements :	180.000 €
* Facturation de travaux à des tiers :	120.000 €
* Reversement de taxes :	1.961.000 €
* Produits divers :	9.000 €

* Intérêts courus échus et subventions inscrites au compte de résultat : 33.200 €

4.593.200 €

Pour équilibrer le Budget du Service des Eaux tel qu'il est présenté, il est proposé de calculer le prix de l'eau en se basant sur un volume vendu de 3.664.000 m³.

Le prix de l'eau est fixé à 0,6985 €HT en consommation domestique pour la part qui revient à la Ville. Le coût global TTC du mètre cube d'eau, y compris les redevances de l'Agence de l'Eau, s'établit donc à 1,51 €

A noter que 46,25 % seulement du prix global de l'eau correspond à la recette propre au Service des Eaux, le reste étant reversé à des organismes publics nationaux (T.V.A. Fonds National pour le Développement des adductions d'eau et Agence de l'Eau).

COUT TOTAL DE L'EAU (Abonnés domestiques) pour les années 2003-2004

	<u>2003</u>	<u>2004</u>
EAU	0,6782 €	0,6985 €
F.N.D.A.E.	0,0213 €	0,0213 €
Prélèvement - A.E.S.N.	0,0962 €	0,0958 €
Pollution - A.E.S.N.	0,5947 €	0,6125 €
TOTAL HT	1,3903 €	1,4281 €
TVA 5,5 %	0,0765 €	0,0785 €
TOTAL T.T.C.	1,47 €	1,51 €

Voici par conséquent les tarifs hors taxes de la part du Service des Eaux :

Vente de l'eau	Tarifs HT – 2003 Le m ³	Tarifs HT – 2004 Le m ³	Evolution en %
Consommations domestiques	0,6782	0,6985	2,99 %
Consommations industrielles inférieures 48.000 m ³	0,6860	0,6985	1,82 %
Consommations industrielles supérieures à 48.000 m ³	0,4770	0,4913	2,99 %
Consommations Ville de Châlons	0,1728	0,1780	2,99 %
Consommations Communes voisines	0,5774	0,5947	3,00 %

Réservoirs de chasse	0,0800	0,0824	2,99 %
----------------------	--------	--------	--------

D'autre part, la Ville de Châlons-en-Champagne applique depuis plusieurs années une part fixe sur la facture d'eau dénommée "**location de compteur**".

Pour le compteur de base de 15mm, la location appliquée en 2003 est de **5,60 €HT** et représente moins du quart de la moyenne de la part fixe sur le bassin Seine Normandie qui est de **24,80 €HT**.

Il vous est proposé de doubler cette part fixe sur quatre ans, afin de la porter à 50 % de la valeur moyenne du bassin Seine Normandie et d'appeler ce terme fixe "**abonnement**".

Le montant de l'abonnement des autres diamètres de compteurs est déterminé en fonction du débit nominal de chaque compteur.

ABONNEMENTS

Dénomination	Tarifs en HT – 2003	Tarifs en HT – 2004	Evolution en %
Diamètre 15	5,60	7,00	25,00
Diamètre 20	6,15	11,67	89,70
Diamètre 30	12,50	28,00	124,00
Diamètre 40	18,40	46,67	153,62
Diamètre 50	60,95	70,00	14,85
Diamètre 60/65	60,95	93,33	53,13
Diamètre 80	116,50	140,00	20,17
Diamètre 100	219,45	233,33	6,33
Diamètre 150	347,40	466,67	34,33
Diamètre 200	221,50	550,00	148,31
Forfait de fermeture et d'ouverture de compteur	9,50	9,50	0

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à la somme de : 1.170.400 €

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Etudes	23.300 €
- Acquisition de compteurs, matériels et mobiliers	81.000 €
- Remplacement de trois cyclomoteurs	4.600 €
- Renouvellement du réseau Rond Point des Crayères	30.000 €
- Renouvellement du réseau rue Jean Henri Fabre	30.000 €
- Renouvellement du réseau rue Kellermann	40.000 €
- Renouvellement du réseau rue de Marne et rues adjacentes	230.000 €
- Bouclage du réseau voies diverses	40.000 €
- Renouvellement et extension de réseau voies diverses	80.000 €
- Renouvellement de branchements plomb	280.000 €
- Pompes puit n° 1 et puit n° 4	18.000 €
- Chlore résiduel réservoirs et réseau	25.000 €
- Remboursement de la dette du capital et subventions inscrites au compte de résultat	246.500 €
- Intérêts courus échus	6.300 €
- Mise en conformité électrique de l'alimentation BT	35.700 €

Ces investissements sont financés de la manière suivante :

- Virement de la section de fonctionnement	460.900 €
- Amortissements	520.600 €
- Intérêts courus non échus	3.600 €
- Subvention de l'Agence de l'Eau	7.500 €

III – TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR CHAPITRE**EXPLOITATION**

Recettes d'exploitation - Total		4.593.200
6611	I.C.N.E	7.500
70	Vente d'eau	4.560.000
77	Transfert des subventions d'investissement	25.700

Dépenses d'exploitation - Total		4.593.200
011	Charges à caractère général	2.917.200
012	Charges de personnel et frais assimilés	540.000
023	Virement à la section d'investissement	460.900
65	Autres charges de gestion courante	101.800
66	Charges financières	48.000
67	Charges exceptionnelles	4.700
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	520.600

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		1.889.000
13	Subventions d'investissement	7.500
16	Emprunts et dettes assimilées - I.C.N.E	181.400
Opérations d'ordre		981.500
021	Virement de la section d'exploitation	460.900
28	Amortissements des immobilisations	520.600
TOTAL GENERAL		1.170.400

Dépenses d'investissement		1.170.400
13	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	25.700
16	Emprunts et dettes assimilées	227.100
20	Immobilisations incorporelles	23.300
21	Immobilisations corporelles	85.600
23	Immobilisations en cours	808.700

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet établi pour le Budget Primitif des Eaux 2004,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2003,

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte le Budget Annexe du Service des Eaux pour 2004 ci-dessus présenté et arrêté à la somme de 4.593.200 € pour la Section de Fonctionnement et 1.170.400 € pour la Section d'Investissement.

DECIDE de fixer les tarifs de vente de l'eau et d'abonnements, suivant les tableaux ci-dessus présentés, à compter de la facturation de la première période 2004.

**Le Rapporteur,
Signé : M. DELLON**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 36 voix pour et 5 abstentions,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROU

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **23/12/2003** et de la date de
publication le **24/12/2003**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE